Une fabrique à délinquants

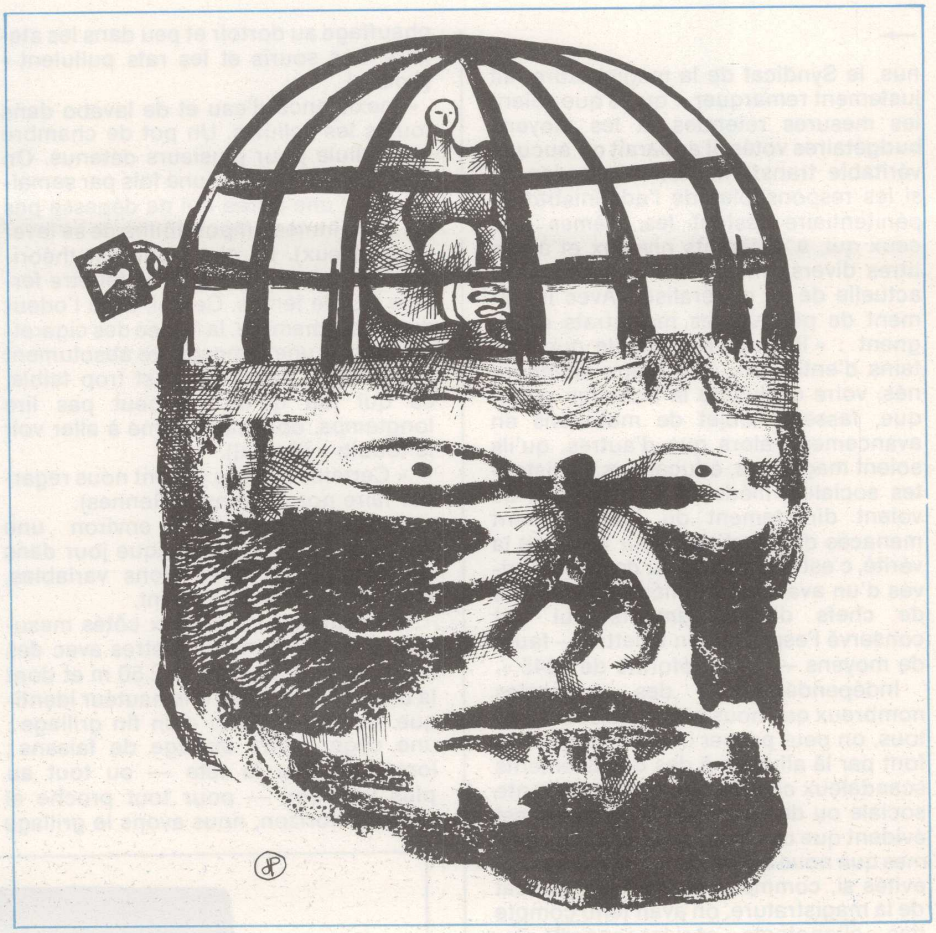

A Nancy s'est ouvert jeudi le procès de plusieurs des détenus qui se sont mutinés au début de l'année. La révolte des prisonniers à Toul, à Nancy et dans plusieurs autres villes de France, commence ainsi par trouver sa conclusion sur le plan judiciaire. C'est le plus facile.

Le rapport de l'avocat général Schmelck avait, avec un courage inhabituel, levé un coin du voile dissimulant l'univers moyenâgeux des prisons françaises et laissé espérer que des réformes audacieuses seraient enfin entreprises. Quatre commissions de travail avaient été chargées d'en définir les grandes lignes. Elles ont remis leurs conclusions sur le bureau de René Pleven depuis plus d'un mois. Mais les mesures qui devaient être annoncées par le Conseil des ministres du 17 mai ne sont toujours pas connues. Le Garde des Sceaux vient seulement de promettre que la « réforme » du régime pénitentiaire serait examinée par l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire.

Mais il semble bien que la prétendue réforme ne se limitera qu'à quelques mesures timides qui ne porteront nullement atteinte à une situation archaïque dont la conséquence la plus claire est que la prison demeure, en France, la principale cause de récidive, le principal bouillon de culture de la délinquance.

L'opinion publique ne prend que très rarement conscience des problèmes posés par l'état des prisons. Il a fallu l'horreur de la tuerie de Clairvaux et le caractère spectaculaire de la révolte de Toul pour que le pays tout entier s'en préoccupe enfin. La tentation est grande de rejeter, pêle-mêle, tout ce qui dérange la sérénité des consciences tranquilles et des digestions heureuses : gauchistes, Portugais, drogués, criminels, hippies-contestataires, trublions et déviationnistes de toutes sortes. Toutefois, lorsqu'un notaire du Pas-de-Calais ou un commerçant du Cid-Unati se trouve en prison, les bons esprits se révoltent et l'opinion publique prend conscience de la crise.

Il convient de rendre particulièrement hommage au Syndicat de la magistrature — lequel a été tenu à l'écart des commissions Pleven — et qui prend des positions courageuses et lucides. Grâce à lui, on connaît mieux, aujourd'hui, l'enfer des prisons françaises. Grâce aussi et surtout au Groupe d'information sur les prisons (Gip), qui a effectué une enquête auprès des détenus, publiée sous un titre évocateur repris par les magistrats eux-mêmes : « Intolérable ».

Aucun élément d'information, en effet, ne peut être fourni par les assistantes sociales de l'administration pénitentiaire : celles-ci ont reçu des instructions formelles de leur assistante sociale-chef pour ne pas s'exprimer publiquement, sous peine de sanction disciplinaire.

Les rares journalistes qui ont accès dans les prisons sont étroitement encadrés. Et il faut parler moins de la prison qu'ils ont visitée, que de celles qu'ils n'ont pas pu voir.

Les «clignotants»

Les magistrats du Syndicat de la magistrature attirent l'attention sur le fait que les prisons sont le reflet de notre société : plus de 90 % des détenus n'ont pas le certificat d'études, et 10 % parmi ceux-ci sont des illettrés. Ils en concluent qu'à elle seule, la Justice ne peut espérer résoudre un problème qui relève plus de la justice sociale, c'est-à-dire des pouvoirs politiques, que de l'administration judiciaire, aussi perfectionnée soit-elle.

Des statistiques établissent par ailleurs que les détenus provisoires constituent, au minimum, le tiers de la population des prisons. Les personnes détenues provisoirement ne devant pas nécessairement être condamnées et la quasi-totalité des détenus étant d'origine sociale extrêmement modeste, les conditions actuelles de détention sont scandaleuses dans la mesure où la société se révèle être, par nature, criminogène, c'est-à-dire fabrique des criminels.

Tout en insistant pour que la priorité soit donnée à l'amélioration des conditions matérielles de l'existence des déte-

→

→

nus, le Syndicat de la magistrature fait justement remarquer : quels que soient les mesures retenues et les moyens budgétaires votés, il apparaît qu'aucune véritable transformation n'interviendra si les responsables de l'administration pénitentiaire restent les mêmes que ceux qui, à différents niveaux et à des titres divers, ont permis à la gangrène actuelle de se généraliser. Avec infiniment de pudeur, les magistrats soulignent : « Il serait regrettable que certains d'entre eux, loin d'être sanctionnés, voire exclus de la Fonction publique, fassent l'objet de mutations en avancement, alors que d'autres, qu'ils soient magistrats, éducateurs, assistantes sociales, médecins, aumôniers, se voient directement ou indirectement menacés de sanctions pour avoir dit la vérité, c'est-à-dire fait leur devoir, ou privés d'un avancement mérité, s'agissant de chefs d'établissements qui ont conservé l'esprit, sinon la lettre — faute de moyens — de la réforme de 1945 ».

Indépendamment des exemples nombreux que nous ne connaissons pas tous, on peut penser que les magistrats font par là allusion à des déplacements scandaleux comme ceux de l'assistante sociale ou de l'aumônier de Toul. Il est évident que certaines tueries ou les drames que nous avons connus auraient été évités si, comme le signale le Syndicat de la magistrature, on avait tenu compte des « clignotants » et si les rapports n'avaient pas été censurés par certains Parquets généraux...

Cependant, seuls les témoignages des détenus eux-mêmes, dans leur brutalité, peuvent donner une juste idée de ce qui se passe au-delà des murs de nos prisons.

La cage

▶ La vie en cellule : « Cet hiver, dans certaines cellules de la division, l'huile se figeait, au point qu'elle ne pouvait plus sortir de la bouteille, mais il fallait tout de même se laver, se raser avec de l'eau glacée. Il faut dire que l'hiver, il est distribué une couverture supplémentaire, bien que cela n'ait d'utilité que la nuit, car, dans la journée, il est rigoureusement interdit de s'allonger sous ses couvertures. » « Le surveillant est roi, comme d'ailleurs dans toutes les prisons » (Prison de la Santé).

« On couche dans les cages à poules ; les murs suintent l'humidité, pas de chauffage au dortoir et peu dans les ateliers. Les souris et les rats pullulent » (Poissy).

« Inexistence d'eau et de lavabo dans toutes les cellules. Un pot de chambre par cellule pour plusieurs détenus. On a accès aux douches une fois par semaine, pour une durée qui ne dépasse pas les dix minutes (impossibilité de se laver les cheveux). Le chauffage est théorique, ce qui oblige à tenir la fenêtre fermée tout le temps. Ce qui, avec l'odeur du pot de chambre, la fumée des cigarettes, donne une atmosphère absolument irrespirable. La lumière est trop faible, ce qui fait qu'on ne peut pas lire longtemps, obligeant même à aller voir le toubib » (Epinal).

« Certains matons aiment nous regarder faire nos besoins » (Rennes).

▶ La promenade : environ une heure de promenade chaque jour dans un triangle de dimensions variables, mais toujours très restreint.

« Un triangle dont deux côtés mesurent une quinzaine de mètres avec des murs hauts d'à peu près 2,50 m et dont la base fait 8 m, avec une hauteur identique. Le tout couvert d'un fin grillage ; une cage, genre élevage de faisans ; lorsqu'on lève la tête — ou tout au plus les yeux — pour tout proche et premier horizon, nous avons le grillage recouvert de toutes sortes d'immondices : papiers, boîtes, charcuterie en décomposition... Jusqu'à des oiseaux morts. Avec la grille d'évacuation d'eau faisant office de pissotière, les narines sont régulièrement mises à rude épreuve.

Nous tournons en rond ou restons assis car, après quelques jours, nous n'avons plus rien à nous dire ; nous devons nous estimer heureux, car ici même, à Saint-Paul, il y en a qui sont seuls 24 heures sur 24 : en cellule, en promenade, partout ! » (Prison Saint-Paul, à Lyon).

A la Santé et à Fresnes, l'espace de promenade mesure respectivement 6 m sur 3, et 5 m sur 3. A Dijon, il n'y a pas d'abri pour les jours de pluie ; les détenus se tiennent collés au mur.

Aspro pour tout

▶ La nourriture : « La nourriture est si déséquilibrée que nous en perdons nos cheveux et nos dents. Depuis le début de mon séjour ici — mon dossier dentaire en fait foi — j'ai subi déjà huit extractions dentaires et m'apprête à en subir prochainement encore trois. Toutes mes dents presque sont cariées et toujours les caries progressent. De plus, troubles intestinaux et maux d'estomac fréquents » (Prison Saint-Paul).

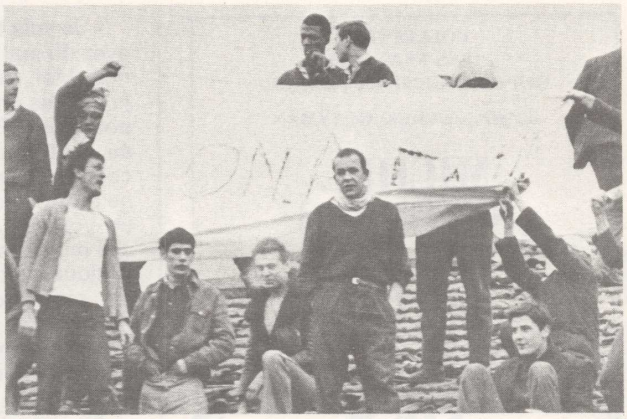

La mutinerie de Nancy, en janvier 1972.

« Jamais de viande. Elle était revendue. On nous donnait des boulettes de pain trempées dans du jus de viande. Un fruit une fois par semaine ; pommes de terre jamais cuites. Nourriture infecte, etc. » (Prison de Douai).

► Les brimades : les brimades sont, ici et là, pain quotidien. A la prison Saint-Paul de Lyon, dès 17 h 30, les détenus doivent sortir, en plus de leurs vêtements et chaussures, l'unique tabouret de leur cellule. L'absence de ce tabouret force les détenus à cesser le courrier ou les cours par correspondance et cela au moment le plus pratique et le plus calme de la journée. Parfois, des gardiens font de l'excès de zèle ; ils procèdent à des fouilles dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont assez équivoques.

► Les soins médicaux : « A quelles conditions a-t-on droit à l'hôpital ?

— Quand on est presque mort.

— Avez-vous été malade sans avoir été à l'hôpital ou à l'infirmerie ?

— Oui.

— Quel médicament vous a-t-on donné ?

— Gardénal, phénergan » (Toul).

« Comment se passe une visite médicale ?

— En présence d'un gardien. On est quelquefois deux ou trois à passer la visite médicale en même temps. Donc on n'est jamais seul avec le médecin » (Avignon).

« Tu peux être malade à crever, le médecin ne vient pas. Tout passe par le directeur. Tu écris au directeur que tu veux voir le médecin. Le directeur juge le motif. Le docteur ne vient presque jamais en cellule. On doit aller à l'infirmerie. Aspro pour tout ». (Prison de la Santé).

► Le prétoire et le mitard : la prison aussi a son tribunal, carnavalesque, partial, qui se donne des airs grandioses et puis, il y a la prison dans la prison : le cachot ou mitard.

Les détenus vont au prétoire pour les motifs les plus variés et sur simple accusation d'un gardien. Par exemple, pour être monté sur la fenêtre afin de discuter avec un autre détenu, pour « manque de respect au surveillant », etc. L'arbitraire est total, puisque le détenu ne peut être que menteur et que le gardien est tout puissant dans ses sanctions et ses accusations.

Au prétoire, se trouvent le directeur et le surveillant chef de l'établissement. C'est un petit tribunal où on vous demande de vous expliquer, mais où on ne tient jamais compte de ce que vous dites.

A la Santé, un détenu raconte : « Le directeur arrive en courant : on n'a pas le droit de le regarder ; on a le nez contre le mur ».

Mitard et suicides

La sanction, c'est le mitard ou cachot. Les peines peuvent atteindre jusqu'à 90 jours de mitard.

Comment le séjour en mitard se présente-t-il ? « Enfermé, toute la journée, double porte, doubles barreaux. Fenêtre grillagée. Un repas tous les deux jours. Sortir : une demi-heure tous les deux jours. Matelas le soir, enlevé dès le lendemain matin. Cellule de 4 m sur 3 m. J'ai entendu parler de trois suicides (pendaison, cisaillement de veines, avalement de cuiller) » (Rennes).

« Un gars, après avoir fait une crise de nerfs, fut attaché dix jours à la camisole de force, sans qu'on le détache pour se laver ou faire ses besoins, qui s'entassaient autour de lui » (Toul).

Une prison dite « modèle » comme Fleury ne pourrait pas fonctionner sans le valium : « Au D 2, il y a en permanence 5 ou 6 tolards en contention, dans un carré de 1 m sur 1 m, enserré par des grilles ; le maton, lorsqu'il vient te voir, restera sur le petit carré, derrière, pour te parler et te passer les choses : ils savent que tu es dangereux, pas forcément à cause de ce que tu as fait avant, mais parce que le mitard, ça peut rendre fou furieux. La lumière ne s'éteint jamais, l'ampoule est derrière les grilles, on ne peut pas la dévisser. Derrière les grilles aussi, il y a un hublot opaque pour l'aération, on ne voit même pas les nuages ».

Il serait illusoire de penser un instant que la modernisation des prisons constitue la solution miracle. La prison dite « modèle » de Fleury-Mérogis, en effet, est réputée pour ses nombreux suicides : dans cet établissement ultra-moderne que l'on fait visiter aux délégations étrangères, au D 2, 75 tentatives de suicides ont eu lieu en un an : « La prison électronique. Mais où on te braille des ordres par haut-parleur et où on t'écoute, même quand tu dors ».

Tant de témoignages accablants éclairent ces propos tenus récemment par un aumônier au cours du procès fait par le Garde des Sceaux au journal satirique lyonnais « Guignol », pour « diffamations et injures » envers l'administration pénitentiaire : « Chaque fois que je suis sorti des cellules où je pénétrais en tant qu'aumônier, j'étais envahi par un sentiment de tristesse. Que notre société arrive à admettre cela, à protéger cela, à continuer cela, il y a là comme un péché collectif ».

FREDERIQUE TRENEL